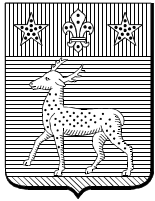


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 09

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 04/04/2019

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P.,
Mmes BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents excusés : Mme ALBANO N. qui a donné procuration à Mme BONNETTY M., Mr LESBROS JM qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mrs DROGOU- SPANU D., JACOMET M..

Objet: Investissements à réaliser par la CCAPV sur la commune pour le passage en extension des consignes de tri et attribution d'un fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCAPV va devoir mettre en œuvre un important programme d'investissement afin de pouvoir mettre en œuvre de nouvelles modalités de collecte des déchets en lien avec le passage en extension des consignes de tri.

S'agissant de la commune du Fugeret, le montant H.T. des investissements à réaliser s'élève à la somme de 14.797,30 €.

Considérant la demande spécifique de la commune de voir mis en place pour tout ou partie des conteneurs semi-enterrés, il a été convenu que celle-ci attribue un fonds de concours d'un montant de 3.797,30 €.

Le Conseil Municipal de LE FUGERET, à l'unanimité, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré:

- **n'est pas favorable** à l'extension des consignes de tri ;
- **souhaite** bénéficier en remplacement d'une colonne aérienne ;

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

